

ORDRE DU JOUR

Conseil communautaire du 30 Septembre 2019

1. - Procès-verbal de la séance du *1^{er} Juillet 2019*
2. - *Compte rendu des Décisions du Président*

I – Aménagement

3. - Examen du rapport d'accessibilité (année 2018).
4. - Approbation du projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) suite à sa mise à la consultation du public.

II – Développement Economique

5. - Création du régime des aides communautaires aux entreprises.
6. - Parc d'activités de la Faisanderie – Cession d'un terrain (cadastré section AL n°70) à Monsieur Régis COMBEBIAC.
7. - Parc d'activités de Mamoura (Hapchot) – Cession comptable de terrain à la Régie intercommunale d'assainissement de Mont de Marsan Agglomération.

III – Politique de la Ville

8. - Convention de partenariat avec le Théâtre de Gascogne - Organisation de séances de médiation culturelle.
9. - Déploiement d'une MICRO-FOLIE (musée virtuel).
10. - Modification de l'attribution d'une subvention dans le cadre de la 5^{ème} programmation de l'Appel à Projets du Contrat de Ville.

IV– Affaires juridiques

11. - Mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exercice des compétences « eau » et « assainissement des eaux usées ».
12. - Modification des statuts communautaires : exercice des compétences obligatoires « eau », « assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux pluviales urbaines », exercice de la compétence optionnelle « création et gestion de maisons de services au public », exercice de deux nouvelles compétences facultatives « actions en faveur de la jeunesse » et « gestion des déchets de venaison » et modification de la compétence facultative « actions dans le domaine culturel ».
13. - Retrait de Mont de Marsan Agglomération de syndicats mixtes exerçant les compétences « eau » et « assainissement des eaux usées » pour le compte de certaines communes membres.
14. - Remplacement d'un membre au sein des organismes extérieurs – Syndicat Mixte de Rivières du Bas Adour Landais (SYRBAL).

V- Finances

- 15. - Budget Principal : Décision Modificative n°2-2019.
- 16. - Budget annexe Zones d'activités : décision modificative n°2-2019.
- 17. - a - Décision modificative n°1 - Budget Eau.
 - b - Décision modificative n°1 - Budget Assainissement.
- 18. - Attribution d'une subvention d'équipement pour la construction de la Maison d'Accueil Temporaire au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Marsan.
- 19. - Remboursement d'une subvention à la Régie du Théâtre de Gascogne.
- 20. - Mise en place de la carte d'achat comme modalité d'exécution des marchés publics avec la Caisse d'Epargne d'Aquitaine Poitou-Charentes.
- 21. - Mise en œuvre d'un abattement de 15% sur la base de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.
- 22. - Modulation du coefficient de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TaSCom).
- 23. - Modulation de la Taxe sur les Friches Commerciales.
- 24. - Partenariat avec la Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) Stade Montois Rugby Pro – Saison sportive 2019/2020.
- 25. - Partenariat avec la Société Anonyme Sportive Professionnelle (SASP) Basket Landes - Saison sportive 2019/2020.

VI – Régies Eau et Assainissement

- 26. - Convention de prise en charge de branchements d'eaux usées en domaine privé Avenue Eloi Ducom à Mont de Marsan.

VII – Ressources Humaines

- 27. - Mise à jour du tableau des effectifs.

VIII – Culture

- 28. - Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2019/2022 pour la mise en œuvre du programme d'actions artistiques et culturelles correspondant à l'appellation «Scène conventionnée d'intérêt national» entre le Ministère de la Culture, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département des Landes, Mont de Marsan Agglomération et le Théâtre de Gascogne.

IX – Tourisme

- 29. - Demande de renouvellement de classement de l'Office de Tourisme, du Commerce et de l'Artisanat (OTCA) de Mont de Marsan Agglomération en catégorie I.

Questions diverses